

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 06/12/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 décembre 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Melle POLESE), de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour Mme ROLLIN), M. DUBOS (a procuration pour Mme DEHEZ-BATISTA), BATS, DUCASSE (a procuration pour M. LAMOTHE), Mme LEGLISE, M. DUPOUY, Mme DUBUN (a procuration pour Mme ROCA), MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY, Melle ULMANN, Mme LEFORT.

Etaient excusés : M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUCASSE), Mme ROLLIN (a donné procuration à Mme DEGOS), M. CABANNES, Melle POLESE (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes ROCA (a donné procuration à Mme DUBUN), DEHEZ-BATISTA (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Melle DAVERAT Caroline a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C
délibération n°1**

OBJET : Subventions accordées aux associations exercice budgétaire 2010

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé d'accorder au titre de l'année 2010, une subvention :

- à l'association Protection Civile, antenne de TARTAS pour un montant de **1 500 €** sur le budget principal de la Ville. Cette subvention exceptionnelle participera au programme d'équipement et de formation des secouristes d'un montant de plus de 5 500 €. Cette aide de 1 500 € a reçu un avis favorable du bureau des adjoints et conseillers délégués en date du 29 novembre 2010.
- à l'association Club Taurin TARTAS/BEGAAR pour un montant de **750 €** sur le budget annexe de la Régie municipale des fêtes et animations.

Il est précisé que les crédits sont prévus à l'article 6574, de ces deux budgets.

De plus, le ou les conseillers en exercice, dirigeants du Club Taurin ne participent pas au vote de la subvention.

Le conseil municipal

Oui l'exposé du rapporteur, Vote à l'unanimité

AUTORISE le versement de subventions :

- à l'association Protection Civile, antenne de TARTAS pour un montant de **1 500 €** sur le budget principal de la Ville
- à l'association Club Taurin TARTAS/BEGAAR pour un montant de **750 €** sur le budget annexe de la Régie municipale des fêtes et animations.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES